

Évaluation du bien-être animal		
Procédure normalisée de fonctionnement 602 (PNF-602)		
Date d'entrée en vigueur : 28 janvier 2026	Révision	CBSA-26-168-08.2

Objectif

L'objectif de cette PNF est de décrire les principes directeurs et le processus général d'évaluation du bien-être animal.

Définition

Le bien-être animal est un concept qui caractérise l'état de santé physique et mental de chaque animal et sa perception de l'environnement dans lequel il vit.

Responsabilité

La responsabilité est partagée entre le comité de bons soins aux animaux, la personne vétérinaire, le personnel de soins aux animaux et les personnes utilisatrices d'animaux en science.

Outils disponibles pour l'évaluation du bien-être animal

PNF-011 Programme de soutien post-approbation
 PNF-013 Formation des personnes utilisatrices de rongeurs
 PNF-111 Hébergement des rongeurs
 PNF-203 Rongeurs âgés
 PNF-214 Traitements communs chez les rongeurs
 PNF-601 Observation des rongeurs
 PNF-603 Points d'intervention éthique généraux chez les rongeurs
 PNF-604 Points limites scientifiques, points d'intervention éthique et points limites cumulatifs chez les rongeurs
 Guide de référence des cas fréquents : Examen et traitement chez les rongeurs (disponible à l'animalerie pour le personnel de soin)
 Grille d'évaluation quantitative jointe au protocole
 Feuille de ronde quotidienne (Annexe I)
 Feuille de suivi des animaux (Annexe II)
 Registre de suivi des paramètres environnementaux (Annexe III)

Principes directeurs

- 1- *Le comité de protection des animaux est responsable de l'encadrement de la mise en œuvre de l'évaluation du bien-être animal. Cette évaluation devrait être effectuée par une équipe compétente et formée d'auteurs de protocoles, de vétérinaires et du personnel de soins aux animaux (CCPA, 2021).*
- 2- *Les animaux devraient être en santé, ils devraient adopter des comportements positifs propres à l'espèce (et peu de comportements anormaux), et ne devraient pas éprouver des états affectifs négatifs (CCPA, 2021).*
- 3- *Le bien-être de tous les animaux doit être régulièrement évalué, en tenant compte de l'état physique, du bien-être psychologique et des incidences des procédures expérimentales. Elle devrait prendre en compte l'effet cumulatif des expériences de vie (si applicable) et les paramètres environnementaux lorsque ces informations sont connues (CCPA 2021).*
- 4- *L'information recueillie dans le contexte d'une évaluation du bien-être devrait être enregistrée dans un format accessible à tous (chercheurs, vétérinaires, personnel de soins aux animaux et membre du comité de protection des animaux). (CCPA, 2021).*
- 5- *Les données recueillies pendant les évaluations du bien-être peuvent être utilisées par le comité de protection des animaux et les utilisateurs d'animaux pour cerner les risques et améliorer les décisions futures sur le soin et l'utilisation éthiques des animaux (CCPA, 2021).*

Généralités

- Le bien-être animal est au cœur de nos nombreuses pratiques existantes par :
 - La révision, l'approbation et le renouvellement des protocoles;
 - L'établissement de points d'intervention éthique et points limites cumulatifs;
 - Les catégories d'effets sur le bien-être animal;
 - La surveillance de la santé (registre, mesure, traitement, post-op, etc.);
 - L'observation quotidienne des animaux par du personnel qualifié;
 - L'établissement de procédures normalisées de fonctionnement (PNF);
 - Le soutien post-approbation;
 - Le rapport sur les protocoles en cours par la personne gestionnaire de l'animalerie lors des réunions du CBSA.

- Pour améliorer le bien-être des animaux, il faut réduire leur exposition à des environnements sous-optimaux et des stimuli aversifs, minimisant ainsi la douleur et la peur. Ainsi, le bien-être animal sera évalué à l'aide d'outils qui prennent en considération les points suivants :
 1. L'état physique de l'animal.
 2. Le bien-être psychologique de l'animal.
 3. L'incidence des procédures faites sur animal.
 4. L'effet cumulatif des expériences de vie de l'animal.
 5. Les paramètres environnementaux.

- Toute préoccupation importante de bien-être animal pendant une procédure doit être signalée au personnel de l'animalerie et au comité de bons soins aux animaux.

Indicateurs du bien-être animal

L'évaluation du bien-être animal est basée sur les renseignements obtenus lors des activités avec les animaux ainsi que celles liées aux soins et à la gestion des animaux par le personnel de l'animalerie. Afin d'évaluer efficacement le bien-être d'un animal, les indicateurs généraux suivants sont évalués (voir **PNF-601 Observation des animaux**) :

1- Indicateurs de condition physique

Les mesures axées sur l'animal servent de point de départ, car elles permettent d'évaluer directement la réaction de l'animal dans son environnement : nutrition, indicateur observable de santé lors des observations quotidiennes (état du pelage, déplacement, apparence des yeux, blessures, fréquence respiratoire, etc.), mesure des paramètres physiologiques (hydratation, état de chair, poids, température, etc.).

2- Indicateurs de bien-être psychologique (comportement)

L'évaluation du comportement peut être réalisée par des observations simples et quotidiennes : utilisation du matériel d'hébergement, réaction à l'approche des humains, comportement de fuite ou d'exploration, réaction à la manipulation, etc. Les comportements stéréotypés (ex. : tournis, toilettage excessif (barbering), sauts répétés), les comportements d'automutilation, l'inactivité prolongée, l'isolement et l'apathie sont des exemples d'indicateurs potentiels d'états affectifs négatifs.

3- Indicateurs environnements des animaux

Ceci inclut le contrôle de tous les paramètres environnementaux pouvant avoir un effet négatif sur les animaux : hébergement, enrichissement, humidité, température, changement d'air, luminosité.

4- Indicateurs procédures

L'impact des procédures expérimentales doit être pris en considération et les points d'intervention éthiques doivent être appliqués.

L'évaluation du bien-être animal doit se faire en respectant le plan approuvé au protocole.

Les personnes utilisatrices d'animaux sont responsables d'effectuer toutes les observations prévues. Ces observations doivent être documentées dans le formulaire prévu à cet effet qui est conservé dans le cartable dans la salle d'hébergement pour toute la durée du protocole.

Évaluation du bien-être animal

Les observations sont faites selon la **PNF-601 Observations des rongeurs**.

1- Indicateurs de condition physique

- Observation quotidienne à travers la cage : l'état physique des animaux est évalué au moins une fois par jour par le personnel de soins de l'animalerie : présence de nourriture, déversement d'eau, sang dans la cage, etc. (**ANNEXE I**)
- Une fois par semaine : lors du changement de cages ou de l'ouverture des cages, les animaux sont examinés : état du pelage, blessure, etc.
- Les paramètres anormaux sont notés sur la carte de cage ou sur la feuille de suivi des animaux, selon les cas.
- La fréquence des évaluations peut être augmentée dans des cas particuliers, selon les recommandations de la personne vétérinaire.
- Si un animal présente une condition physique anormale affectant son bien-être, une action sera immédiatement prise selon l'évaluation du personnel de soins.
- Un dossier de suivi de santé est complété pour chaque cas demandant un suivi ou un traitement de l'animal (**ANNEXE II**).

2- Indicateurs de bien-être psychologique (comportement)

- Observation quotidienne à travers la cage : le bien-être psychologique des animaux est évalué quotidiennement par le personnel de soins de l'animalerie formé à reconnaître les comportements normaux propres à chaque espèce.
- Lors de leurs observations quotidiennes, si le personnel de soins des animaux remarque des comportements anormaux, la personne vétérinaire sera avisée, évaluera la situation, et pourra faire des recommandations appropriées, en consultation avec l'équipe responsable du protocole.

3- Indicateurs environnements des animaux

- Vérification quotidienne de l'état de la cage : litière, humidité, utilisation du matériel d'enrichissement, etc. (**ANNEXE I**)
- Vérification quotidienne des paramètres environnementaux dans les salles d'hébergement (**ANNEXE III**)
- Lors de l'évaluation du protocole, le CBSA s'assure que les procédures normalisées de fonctionnement sur l'hébergement et l'enrichissement sont respectées ou qu'une justification est approuvée au protocole dans le cas de dérogation (ex. hébergement seul d'un animal social).

4- Indicateurs procédures

- Lors de l'évaluation du protocole, la personne vétérinaire et le CBSA travaillent avec l'équipe responsable du protocole pour définir les effets indésirables potentiels, la fréquence de surveillance nécessaire et les points d'interventions éthiques.
- Selon les travaux prévus, des formulaires de surveillances doivent être élaborés en collaboration avec le personnel vétérinaire et joints au protocole.
- Une formation est donnée aux personnes utilisatrices d'animaux pour garantir leur compétence dans les évaluations de santé des animaux.
- Les détails de la fréquence de surveillance des animaux pendant une activité sont indiqués dans le protocole d'utilisation des animaux approuvé.
- L'équipe de soin des animaux de l'animalerie est avisée dès qu'un animal présente des signes cliniques pouvant affecter son bien-être.
- Une évaluation des points limites cumulatifs est décrite dans le protocole d'utilisation d'animaux.
- Le soutien post-approbation est un autre outil permettant d'évaluer le bien-être des animaux et d'améliorer les procédures.
- À chaque rencontre du CBSA, un rapport est présenté sur les protocoles en cours par la personne gestionnaire de l'animalerie.
- Lors d'un incident, l'équipe vétérinaire collabore avec les personnes utilisatrices pour recueillir des informations sur l'incident et identifier les mesures correctives (renforcement de la surveillance et des soins de soutien aux animaux, formation supplémentaire, ajustement au protocole).
- Toutes les manipulations et informations recueillies lors des procédures sont consignées sur des feuilles de suivis à l'animalerie.

Interprétation

Les indicateurs du bien-être animal sont utilisés pour déterminer si les conditions :

- Favorisent des états affectifs positifs ou neutres, et diminuent les états affectifs négatifs;
- Permettent aux animaux de se développer normalement, d'être en santé, sans maladie ou blessure;
- Favorisent des comportements positifs.

Intervention requise

Voici les actions à prendre si vous jugez que le bien-être des animaux est affecté :

Intervention requise en fonction de l'état du bien-être (CCPA, 2021)

État de bien-être	Description et intervention
Acceptable	Aucune mesure d'atténuation requise.
Insuffisant	Préoccupations liées au bien-être surmontables. Recours au plan d'intervention éthique prédéterminé ou à d'autres stratégies d'atténuation.
Grave	Préoccupations liées au bien-être qui requièrent des mesures importantes d'atténuation et une surveillance étroite. Discussion si nécessaire avec le comité de protection des animaux pour remédier à la situation ou mettre fin au protocole ¹ .
Inacceptable	Préoccupations liées au bien-être qui sont insurmontables (état dégradé au point que l'euthanasie immédiate de l'animal est requise). Discussion si nécessaire avec le comité de protection des animaux pour remédier à la situation ou mettre fin au protocole ² .

¹Discussion nécessaire avec le comité de protection des animaux si les mesures importantes d'atténuation et la surveillance étroite ne peuvent être mises en place.

²Discussion nécessaire avec le comité de protection des animaux si l'équipe responsable du protocole ne souhaite pas procéder immédiatement à l'euthanasie.

Registres

Les registres utilisés pour le suivi de l'évaluation du bien-être animal comprennent les éléments suivants :

- Feuille de tâches dans les salles d'hébergement.
- Feuille de suivi des paramètres environnementaux.
- Feuille de suivi et traitements des animaux.
- Formulaire de surveillance spécifique à une activité scientifique.
- Procès-verbal du CBSA avec le résumé des activités à l'animalerie.



ANNEXE I Feuille de ronde quotidienne



Université
du Québec
à Trois-Rivières

SALLE D'HÉBERGEMENT DES SOURIS

LOCAL _____

LORSQUE LA TÂCHE EST EFFECTUÉE, SVP, METTRE VOS INITIALES.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
DATE :	01-12	02-12	03-12	04-12	05-12	06-12	07-12	08-12	09-12	10-12	11-12	12-12	13-12	14-12

TÂCHES JOURNALIÈRES

VÉRIFIER L'ÉTAT DE SANTÉ DES ANIMAUX.														
S'ASSURER QUE LES ANIMAUX ONT ASSEZ DE NOURRITURE.														
NETTOYER LES SURFACES DE TRAVAIL.														
FAIRE LE DÉCOMPTÉ DES ANIMAUX.														
NOTER LES ACTIVITÉS DANS LE REGISTRE.														
VÉRIFIER LE FONCTIONNEMENT DE L'UNITÉ DE VENTILATION														

TÂCHES HEBDOMADAIRES (à effectuer la journée soulignée en couleur)

CHANGER AU COMPLET LES CAGES, LES JOUETS ET LES MANGEOIRES														
CHANGER L'EAU														
ÉPOUSSETER LES SUPPORTS À CAGES.														
PASSER LE BALAI ET LAVER LE PLANCHER.														
NETTOYER LA POIGNÉE ET LE CADRAGE DE PORTE.														
FLUSHER LE DRAIN														

TÂCHES AU BESOIN

NETTOYER ET REMPLIR LES CONTENANTS DE MOULÉE ET DE LITIÈRE.														
VIDER LA POUBELLE														

INITIALES TSA

2025-12-18

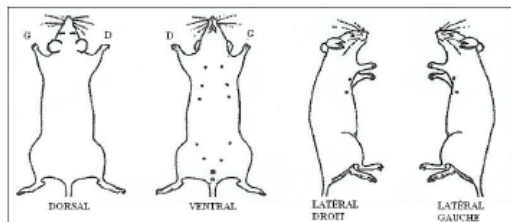
F:\partage_animal\Animalerie\Formulaires, documents\Cartables locaux\Tâches\Tâches salle hébergement standard souris.docx

ANNEXE II Feuille de suivi des animaux

Suivi de traitements et d'utilisation

Local :	Identification de l'animal :	Protocole :
Espèce :	Lignée :	Sexe: ♂ ☐ ♀ ☐

* Indiquer le site de la chirurgie, de la blessure ou de la masse:



□ Décès

☐ Euthanasie

Date : _____

[illegible]



ANNEXE III Registre de suivi des paramètres environnementaux

Vérification des paramètres environnementaux

Animalerie des rongeurs

Mois/année : Janvier 2026

Jour du mois	Températures	HUMIDITÉ	Entrepot	Lumière	Commentaire	Int.
	N= normale entre 20 et 24	N=normale en 30 et 60	Température °C	Rapport courriel Ouverture/Fermeture (N)	Noter les commentaires si An = anormale	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						

Références

Lignes directrices du CCPA sur l'Évaluation du bien-être animal, 2021.

Révisée par :

Adjointe au doyen, responsable de l'animalerie :

Fanny Longpré

Technicienne en santé animale :

Nadia Desnoyers

Vétérinaire

Dorine Gilbert, DMV